



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

Séance du 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 25 mars 2024, sous la présidence de Marie-Claire BOÏAGO, vice-présidente du CCAS.

Présents (7) : AUMARECHAL Vincent, BALIERE Yolande, BOÏAGO Marie-Claire, BUSQUE Liliane, COURTEILLE Thomas, DEI TIGLI Florinda, DESGARCEAUX Nathalie
Le quorum est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : LACOMBE Valérie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, MESSINA Nathalie a donné procuration à DEI TIGLI Florinda, MOIGN Jean-Louis a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire

Absent(e)s excusé(e)s : GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : Nathalie DESGARCEAUX

2024-2-3

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Madame la Vice-Présidente expose,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 765,66 € dans son résultat de clôture.

Constatant que les résultats antérieurs reportés s'élèvent à 3 241,18 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-765,88
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	3 241,13
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 475,52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 475,52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (4)	2 475,52
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

Article 1^{er} : AUTORISE l'affectation du résultat décrite ci-dessus

Article 2 : PRECISE que les sommes correspondantes seront inscrites au budget

Pour : 10

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Nathalie DESGARCEAUX



La Vice-Présidente,
Marie-Claire BOÏAGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.